

DOSSIER DE CANDIDATURE

ALLEE DES ARTISANS METIERS D'ART



COORDONNÉES DE L'EXPOSANT

Société :	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Ville :	Code Postal :
E-mail :	Mobile :

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE ARTISANALE

<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Artiste libre <input type="checkbox"/> Autre Précisez :
Nombre de personnes dans l'entreprise, vous compris :
Participez-vous à d'autres marchés de Noël en 2025 ? <input type="checkbox"/> OUI Lieux : Dates : <input type="checkbox"/> NON
Où sont fabriqués vos produits ? (localisation atelier, laboratoire...) Adresse exacte
Quel métier d'art exercez-vous ?

DOMAINE D'ACTIVITÉ DES PRODUITS PROPOSÉS

Cochez la ou les cases correspondantes :	
<input type="checkbox"/> Ameublement et décoration	<input type="checkbox"/> Verre et Cristal
<input type="checkbox"/> Luminaires	<input type="checkbox"/> Mode et accessoires
<input type="checkbox"/> Bijoux	<input type="checkbox"/> Textile
<input type="checkbox"/> Métal	<input type="checkbox"/> Cuir
<input type="checkbox"/> Céramique	<input type="checkbox"/> Papier/graphisme/impression
<input type="checkbox"/> Jeux et jouets	<input type="checkbox"/> Autre, précisez :

Matières premières utilisées et transformées (ex : bois, cuir, tissus...)	Origine des matières			
	AURA	FRANCE	UE	HORS UE
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Elements achetés et assemblés (ex : perles, fermetures éclairs, fermoirs...)	Origine des matières			
	AURA	FRANCE	UE	HORS UE
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<p>Si certaines étapes non essentielles de la fabrication sont sous-traitées, quelles sont-elles ? Et par qui sont-elles réalisées ?</p>

En cochant cette case, je certifie que les produits étapes essentielles de fabrication des produits proposés sont fabriqués par moi-même dans mon atelier.

MARCHÉ DE NOËL 2025

Libellé (indiquez le nom sous lequel vous souhaitez communiquer) :

Décrivez votre activité (4 lignes maximum) Ce texte servira à communiquer avec les différents médias :

TENUE DU STAND

Serez-vous personnellement présent pendant toute la durée du Marché ?

- OUI
 NON
 PARTIELLEMENT - Nombre de jours d'absence :

Si une autre personne est amenée à être présente pour la tenue du stand, qu'elle est-elle ? (nom, statut)

Quel type de sac ou contenant destiné à la vente utilisez-vous ?

- Sac papier ou biodégradable Sac réutilisable Autres :

Le Marché de Noël répond aux enjeux de sobriété énergétique et de réduction des déchets :

- en privilégiant les emballages et contenants réutilisables et/ou recyclables (assiettes, couverts devront être consignés ou recyclables),
- en autorisant uniquement les contenants consignés pour les contenants liquides (gobelets, verres, tasses,...),
- en veillant au tri et au recyclage des déchets, préciser le système mis en place pour la collecte des déchets : chaque exposant devra valoriser et évacuer ses cartons par soi-même. Le Marché de Noël mettra à disposition des exposants des bacs de tri des déchets et de composte.
- en recherchant la sobriété énergétique (utilisation d'éclairage LED uniquement, puissance électrique demandée à justifier, vigilance sur l'utilisation de chauffage d'appoint)

PRÉSENTATION DE VOTRE ACTIVITÉ AUPRÈS DES VISITEURS

L'artisan doit présenter son travail aux visiteurs. Cette présentation peut prendre la forme d'une démonstration, d'une vidéo, d'un diaporama...

Comment présenterez-vous votre activité ?

Pour cette présentation, avez-vous besoin d'un espace en dehors du chalet ?
(indiquez une taille approximative en m²)

PIECES A JOINDRE A VOTRE CANDIDATURE

- Dossier de candidature paraphé et signé ;
- Règlement complet paraphé et signé ;
- Photos des produits et services proposés ;
- Photos de l'atelier et des matières premières ;
- Une présentation écrite du processus de fabrication des produits faits à la main et artisanaux, et la maîtrise d'un savoir faire (page 2 du dossier)
- Assurance responsabilité civile professionnelle
- Justificatif de votre statut d'artisan métier d'art et moins de 3 mois (extrait chambre métier, RNE)
- D'une copie de la pièce d'identité de l'exposant, en cours de validité ;

Ne seront pris en compte que les dossiers de candidature comprenant la totalité des pièces demandées.

- Dès la validation du dossier : Règlement de 50% par virement bancaire.
- Le solde est à régler par virement au plus tard le 10/12/2025.
- Un chèque de caution de 500€ vous sera demandé lors de la remise de votre chalet. Sans chèque, pas de chalet.

**Le dossier complet est à envoyer par mail à avant le 04 mai 2025 à :
alleedesartisanslyonnoel@gmail.com**

RÉPONSE : 1^{ÈRE} SEMAINE DE MAI

TARIF CHALET MARCHE DE NOËL LYON

	Tarif HT redevance incluse	Tarif TTC redevance incluse
CHALET CLASSIQUE		
<input type="checkbox"/> CHALET de 3m linéaire (6m ²)	3 275.00€	3 930.00€
<input type="checkbox"/> CHALET de 4m linéaire (8m ²)	4 000.00€	4 800.00€
ELECTRICITÉ INCLUS DE BASE : Chalet 3m et 4m linéaire : 2kw		

	Montant
Chalet HT	
Option abbatant latéral HT	
Option électricité	
Total HT	
Total TTC	

Raison sociale :	Cachet de l'entreprise :
Fait à : Le :	
Signature précédé des mentions : «Lu et approuvé», «Bon pour accord»	

RÈGLEMENT INTERIEUR

Raison sociale :	
Nom du représentant :	Prénom du représentant :

Définition

Le Marché de Noël de Lyon, se déroulera du **21 novembre au 24 décembre 2025, place Carnot, 69002 LYON**. Il offre un espace privilégié au coeur de la ville de Lyon, à quelques pas de la place Bellecour. Il est réservé aux associations, artisans, commerçants, artistes indépendants et producteurs qui souhaitent proposer des oeuvres, articles ou produits garantissant la qualité du marché.

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 11h/20h

Vendredi : 11h/22h

Samedi : 10h30/22h

Dimanche : 10h30/20h

Fête des Lumières : 5, 6, 7, 8 décembre : fermeture à l'heure imposée par la Mairie et/ou préfecture.

Les exposants doivent impérativement respecter les horaires d'ouverture et de fermeture.

L'installation et la mise en place des produits exposés devront impérativement être effectuées au plus tard 30 min avant le commencement du marché. Les exposants s'engagent à évacuer leurs véhicules au plus tard 15 minutes avant l'ouverture du Marché.

Montage / démontage

Le montage du **18 au 20 novembre 2025** et le démontage avant le **25 décembre 2025**.

L'arrivée est à convenir avec l'organisateur.

Description

Le Marché de Noël se compose d'environ 90 chalets, et d'un chalet pour le Père-Noël.

Des animations sont prévues, sauf le 8 décembre. Une opération caritative sera également prévue.

Chalets / Emplacement

Les chalets sont livrés vides de tout aménagement intérieur.

Les emplacements sont situés en extérieur et se présentent sous la forme de chalets de Noël en bois de 6, 8 ou 12 ou 16m² éclairés.

Dimension chalets 6 m² : 3m linéaire

Dimension chalets 8 m² : 4m linéaire



Chaque exposant devra se munir d'un cadenas pour la fermeture de son chalet. Chaque exposant est tenu d'apporter son matériel (grilles d'exposition, dérouleur, et/ou rallonges électriques, ...). La décoration de votre chalet joue un rôle primordial dans l'image du Marché de Noël de Lyon : Vous devez utiliser des matériaux ignifugés pour la décoration et l'illumination de l'intérieur de votre chalet. L'accès aux issues de secours devra être respecté. L'exposant est responsable de la structure et du matériel mis à sa disposition par l'organisateur. En cas de détériorations constatées par l'organisateur, celui-ci se réserve le droit de facturer le montant des dégâts et pertes éventuelles. Il est interdit aux exposants de céder ou de sous-louer tout ou partie du stand même à titre gracieux, sans l'avis des organisateurs.

Attention : Une caution de 500€ vous sera demandée et vous sera rendue à la fin du Marché de Noël de Lyon, sous réserve de l'état de votre chalet, de votre respect des dates et des horaires du marché, ainsi que du respect du contrat dans son intégralité.

Distribution des emplacements

L'organisateur établit le plan du marché et attribue les emplacements. Les emplacements sont attribués de manière aléatoire.

Fourniture d'électricité

L'organisateur assurera la fourniture de l'électricité. Le tableau électrique et l'installation électrique (5 prises intérieures) du chalet sont réservés à l'usage exclusif du chalet. ÉLECTRICITÉ INCLUS DE BASE : Chalet 3m et 4m linéaire : 2kw. Aucune connexion extérieure ne devra être effectuée sur le tableau électrique. Le matériel installé doit être homologué aux normes françaises. Multiprises interdites.

Les règles commerciales

L'exposant s'engage à ne présenter que les produits et les services pour lesquels il a été admis à la manifestation. En cas d'introduction d'un nouveau produit, l'exposant doit en informer l'organisateur délégué qui se réserve le droit de l'accepter ou de le refuser. L'exposant ne pourra procéder à aucune publicité de marques autres que celles autorisées. En cas de non-respect de cette clause, l'organisation se réserve le droit de refuser la candidature de l'exposant.

Interdictions diverses

Le participant s'interdit :

- D'utiliser un microphone ou tout autre moyen de sonorisation (haut parleur, station mobile...) ;
- D'avoir recours à un groupe électrogène ;
- De toute action de quelque nature que ce soit qui troublerait l'ordre, la cohésion de la manifestation, ou qui gênerait de façon anormale les participants voisins ou le public ;
- De stocker des cartons ou autres déchets à l'extérieur des chalets ;
- De procéder à des scellements de points d'ancrage sur le sol extérieur et le plancher du chalet ;
- De procéder à toute exposition de produits ou articles destinés à la vente à l'extérieur du chalet ;
- De procéder à tout marquage sur le sol extérieur.
- De distribuer des flyers.

Tenue et occupation des espaces et des abords

La tenue des stands doit être impeccable. Les emballages, les objets n'ayant aucun lien avec la décoration du stand doivent être à l'abri des regards des visiteurs. Chaque concessionnaire est tenu de respecter les limites du déballage à savoir : le linéaire prévu. Tout dépassement constaté des zones de déballage se verra signifié et après un premier avertissement, verbalisé. Afin de garantir l'esthétique générale de la manifestation, l'utilisation de mobilier et de parasols est interdite. L'exposant doit se conformer aux jours et horaires indiqués par l'organisation pour les opérations d'emménagement et de déménagement. L'évacuation des stands en marchandises, articles et décoration particulière devra être faite par les soins de l'exposant et dans les délais et horaires impartis. L'exposant doit assurer lui-même la surveillance du matériel et des marchandises sur son stand pour la période de montage et de démontage ainsi que pendant les heures de fonctionnement de la manifestation. Les exposants doivent évacuer leurs véhicules au plus tard 15 minutes avant l'ouverture du Marché.

Propreté du site

La municipalité exige que les exposants gèrent leurs déchets, donc les exposants doivent repartir avec leurs déchets et emballages. Il est interdit aux exposants d'utiliser les bennes de l'organisation et de jeter les déchets dans les poubelles destinés au public. La zone au dos et sur les côtés des chalets n'étant pas des zones de stockage, aucun carton et autres déchets ne seront tolérés. Après un 1er avertissement, toute nouvelle infraction constatée sera verbalisée. Gestion des poubelles : des zones dédiées sont réparties et aménagées sur le site. Les déchets sont impérativement conditionnés sous sacs plastique. Et les emballages carton sont pliés. En phase de montage et de démontage, la gestion des déchets est assurée par l'exposant. Les huiles usagées seront récupérées par l'exposant qui devra faire son affaire de leur évacuation. Un espace sera fourni par l'organisation pour récupérer les huiles.

Le Marché de Noël de Lyon se charge du nettoyage des espaces communs.

Visiteurs

La manifestation est ouverte au public. Cependant l'organisation se réserve le droit d'expulser toute personne dont le comportement justifierait, selon elle, d'une telle action. Les visiteurs sont tenus de respecter le règlement de sécurité, d'ordre et de propreté.

Publicité

L'organisation se réserve le droit exclusif de l'affichage sur le lieu de la manifestation. L'exposant ne peut donc utiliser à l'intérieur de son stand que les affiches et enseignes de sa propre maison. Aucun prospectus sauf ceux autorisés sur la manifestation ne pourra être distribué.

Animation

L'Artisan s'engage à présenter aux visiteurs, au moins une fois par semaine, leur savoir faire sous forme d'atelier ou de démonstration (1h/semaine, à l'horaire de votre choix)

Assurance

L'organisation est assurée en responsabilité civile organisateur. Chaque exposant est tenu de souscrire une assurance responsabilité civile dont il remettra une copie à l'organisateur ainsi qu'une garantie dommages couvrant le matériel mis à sa disposition. Le matériel mis à votre disposition (lumière, chalet), doit être assuré à hauteur de : 7 800 € TTC.

Sécurité

L'exposant s'engage à respecter les règles de sécurité en vigueur ainsi que les consignes données par l'organisateur. Une autorisation devra obligatoirement être demandée à l'organisateur pour des démonstrations nécessitant l'utilisation de matériel produisant des flammes. Le participant dont l'activité impose l'utilisation d'un réchaud à gaz, doit avoir un extincteur répondant aux normes de sécurité en vigueur et suffisamment puissant pour assurer un premier secours. Le site du marché de Noël sera sous surveillance pendant la nuit.

Annulation

En cas d'annulation, l'exposant devra régler les frais suivants :

- Plus de 2 mois avant l'ouverture 500,00 €HT représentant les frais de dossier,
- De 2 à 1 mois avant l'ouverture 50 % du montant total TTC de l'emplacement demandé à l'inscription,
- Moins de 1 mois avant l'ouverture 100 % du montant TTC de l'emplacement.

Si l'organisation juge qu'il y a un risque pour la sécurité du public ou des exposants (vent supérieur à 70km/h, conditions météorologiques, guerre, attentat, grève générale, pandémie, catastrophe naturelle, incendie, cas de force majeure ou fermeture pour cause de sécurité exigée par les pouvoirs publics) elle pourra ordonner la fermeture du site et son évacuation. L'organisateur pourrait l'annuler ou le fermer provisoirement, à n'importe quel moment, en avisant individuellement les exposants qui n'auraient droit à aucune compensation, ni indemnité, quelle que soit la raison d'une telle détermination.

Les sommes restant disponibles, après le paiement de toutes dépenses engagées, seront réparties entre les exposants au prorata des sommes versées par eux, sans qu'ils puissent, de convention expresse, exercer un recours, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit contre l'organisateur.

Paiement et modalités

- Dès la validation du dossier : Règlement de 50% par virement bancaire.
- Le solde est à régler par virement au plus tard le 10/12/2025.
- Un chèque de caution de 500€ vous sera demandé lors de la remise de votre chalet. Sans chèque, pas de chalet.

Raison sociale :		Cachet de l'entreprise :
Fait à :	Le :	
Signature précédé des mentions : «Lu et approuvé», «Bon pour accord»		

Date limite d'envoi des contrats : 25/04/2025